### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

## DATE DE CONVOCATION 10 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 16 mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

# DATE D'AFFICHAGE 10 MAI 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, M. Serge JARDIN. Pascal LEMAITRE, Bernard GERARD, Mesdames Catherine de la HOUGUE, M. Joël FRANCOIS, Mesdames Sophie LEFRANC, Béatrice HEUVELINE, M. Didier **LEGRAND** 

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claire TANGY qui donne procuration à Mme Catherine de la HOUGUE.

Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERT.

M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoit RAULT

M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.

M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.

M. Fabien GESLOT qui donne procuration à M. Arnaud MAHE.

Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.

Mme Lydie LEBLOND

Absent(s): M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Pascale DUVAL

Monsieur Pascal LEMAITRE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Nombre de Conseillers

En exercice:

27

Présents:

16

Procurations: 07 Votants:

23

DEL16052024/052

## RECUPERATION HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES

Madame REGNAULT annonce que les membres de la commission ressources humaines, réunis le 18 avril dernier proposent pour les heures complémentaires ou supplémentaires, une récupération majorée ou le paiement des heures (après accord du maire) selon les modalités suivantes :

- \* Heures effectuées entre 22h et 7h (nuit)
- \* Heures effectuées le samedi et le dimanche.
- \* Heures effectuées un jour férié.

1 heure supplémentaire ou complémentaire effectuée	Récupération au prorata du temps accompli
Du lundi au vendredi avant 22h	1h
Jour de repos hebdomadaire planifié (samedi ou autre jour)	1h15 minutes
Le dimanche	2h
De nuit entre 22h et 7h	2h
Jour férié	2h
Le 1 <sup>er</sup> mai	2h

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Emet un avis favorable à ces propositions,
- Précise que les récupérations seront prises pendant l'année civile.

Ainsi fait et délibéré en séance Les jour, mois et an susdits Pour copie conforme

ourhe Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Pascal LEMAITRE

## Acte à classer

## DEL16052024-052

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

**Identifiant FAST:** 

ASCL 2 2024-05-27T14-34-04.00 (MI253172712)

Identifiant unique de l'acte :

050-200098713-20240516-DEL16052024-052-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

RECUPERATION HEURES SUPPLEMENTAIRES EF

Date de décision :

16/05/2024

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DEL16052024-052.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 27/05/24 à 14:19

Date 27/05/24 à 14:34

Par LEMONNIER Stephanie
Par LEMONNIER Stephanie

Accusé de réception

Date 27/05/24 à 14:42

		E 11 .